DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 janvier 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur

Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Madame

Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Philippe MEYER

N° CP/2017/010 -

52040 - Fonctionnement des collèges publics Proposition de fixation des montants 2016 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés pour nécessité absolue de service et proposition d'attribution de logements de service des collèges

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide de fixer, pour l'année 2016, le montant des prestations accessoires accordées à l'ensemble des agents logés par nécessité absolue de service dans les collèges, aux montants suivants :
- 1 835,12 € pour un logement avec chauffage collectif;
- 2 447,05 € pour un logement avec chauffage individuel ;
- approuve les termes des projets de conventions d'occupation précaire de logements de service à conclure avec les collèges Europe d'Obernai, Rouget de Lisle de Schiltigheim et Erasme de Strasbourg, en faveur des bénéficiaires et selon les modalités figurant dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces conventions.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Aurélie LACQUEMENT

Le Président, Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170109-lmc1106623-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 17/01/17